



PREMIER MINISTRE



AVIS « PANSER LE PRESENT - PENSER LES FUTURS »

SYNTHESE

Le choc de la crise sanitaire de la Covid-19 a fait basculer de nombreux ménages dans une grande fragilité financière, sociale et psychologique et de fortes inégalités préexistaient : **inégalités sociales et territoriales tout comme les discriminations**. Le CNV invite collectivement à proposer des solutions pour y répondre et **penser un monde plus inclusif et moins inégalitaire pour demain**. La population des quartiers a été particulièrement exposée en première ligne assurant la continuité des services et des activités essentielles à l'économie nationale et locale et rendue vulnérable à maints égards en renforçant la précarité de leur quotidien.

IL EST URGENT D'AGIR : la santé, l'éducation, la prévention, l'emploi, l'accès aux droits, le rapport aux institutions..., mais aussi l'agileté de la gouvernance, nationale et locale. Les habitants des quartiers prioritaires ne doivent pas être les oubliés de l'Après, car pendant cette période de crise, beaucoup ont été et restent mobilisés. Des publics, qui ont été plus fortement touchés, exigent désormais un accompagnement plus ciblé : les enfants et les jeunes, comme les familles monoparentales. Le Conseil national des villes considère que les méthodes et le « comment faire collectivement » doivent être interrogés et propose notamment de mettre l'accent sur les relations des institutions avec les populations, la formation et la prévention, le renforcement de dispositifs inclusifs au plus près des territoires et des habitants avec des moyens pérennes priorisés. Le temps d'Après devra aussi s'attacher à répondre aux enjeux sociétaux soulevés et aux insupportables impensés et angles morts des politiques publiques.

Dans cet avis, nourri et consistant, le CNV a fait de nombreuses recommandations, notamment :

- **Renforcer le budget politique de la ville pour atteindre 0,2% du budget national** et ainsi permettre un changement d'échelle significatif ;
- **Impulser une gouvernance partagée et co-responsable dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques ;**
- **Identifier dans les mesures retenues du « Ségur de la Santé » que 3% des budgets des établissements et structures de santé soient dédiés aux actions de prévention, d'éducation et de la promotion de la santé ;**
- **Créer des « Emplois-Rebonds » sur une durée de 3 à 5 ans** en les fléchant prioritairement sur les habitants des QPV en parcours d'insertion ou de formation ;
- **Doubler le nombre d'adulte-relais** et leur permettre de conduire des missions spécifiques et dédiées dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé, comme l'accompagnement à l'utilisation des outils numériques ;
- **Pérenniser les moyens financiers déployés auprès des associations de grande proximité pendant la période.**
- **Pérenniser les mesures d'aides de subsistance et de soutiens temporaires envers les jeunes.**
- **Pérenniser les mesures mises en place en urgence** pendant le confinement, notamment sur les mesures liées aux violences intrafamiliales ;
- **Doter prioritairement les établissements scolaires en QPV d'infirmiers et infirmières scolaires** et que les personnels médicaux puissent y être accueillis ;
- **Doter la police de proximité de moyens facilitant les dépôts de plaintes ;**
- **Confier aux policiers volontaires la préparation du permis de conduire**, et à tout le moins la conduite accompagnée au sein des CLJ ;
- **Renforcer le budget de l'ANRU pour financer le soutien à l'ingénierie** et assouplir les critères d'éligibilité des dispositifs et **les investissements de sortie de crise** : prise en compte des écoles, des établissements de santé, des locaux contribuant à l'activité économique, etc.).
- Former les personnes allophones en vue d'acquérir le Français comme langue étrangère et de lutter contre l'illettrisme, essentiel pour l'accès et **la pratique du numérique.**
- Déployer et **accélérer l'ouverture des 2 000 structures France Service**, avec une attention particulière portée aux publics les plus fragiles.